n° 572 : CESSION A LA STE PROMILOR DU CHEMIN RURAL DIT DU BON CURE DECLASSE

-95

24-10-73

Vu la délibération de ce jour par laquelle il décide le déclassement du chemin rural dit du Bon Curé inclus dans le périmètre de la ZAC LUDRES SUD,

LE CONSEIL MUNICIPAL délibère et décide :

avenue

- dit que tous les frais seront supportés par la Ste Promilor et Cie,

- donne pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente et d'échange à intervenir devant Maître CONREUR Notaire à NANCY, ainsi que tous documents nécessaires pour permettre la régularisation de cette affaire.